



Le bac encore réaménagé l'an prochain ?

Le comité de suivi de la réforme du lycée envisage de supprimer les évaluations communes en 2022. Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer prendra sa décision lundi.

THOMAS POUPEAU

LE CHAPITRE DU BAC 2021

n'est même pas refermé que celui de l'an prochain s'ouvre. Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, doit décider d'ici au 28 juin d'aménagements de l'examen applicables dès la prochaine session. « Le fruit des enseignements de la crise du Covid-19 », résume un participant aux discussions menées par le comité de suivi de la réforme du lycée.

Il s'agirait de « resacraliser » l'examen, après deux années où, crise sanitaire oblige, il n'a pu se tenir correctement (à 100 % en contrôle continu l'an passé, 82 % cette fois-ci). Le message serait de redonner de l'enjeu et de refaire du diplôme un examen national de fin d'études secondaires. Deux pistes sont à l'étude.

La première serait une petite révolution : la disparition des évaluations communes, les ex-E3C. Il s'agit des langues vivantes, de l'histoire-géographie, des enseignements scientifiques, ou mathématiques pour la voie technologique, de l'EPS, ou encore de l'enseignement moral et civique. Actuellement, celles-ci représentent 30 % du contrôle continu, lequel compte, dans le bac revu par Jean-Michel Blanquer, pour 40 % de la note finale. Les 10 % restants étant basés sur le bulletin scolaire.

Un cadre national strict pour la notation

Pour beaucoup, ces évaluations, sorte de devoirs sur table à intervalles réguliers dans l'année en 1^{re} et en ter-

minale, sont en réalité... des « examens déguisés », plus que du contrôle continu. En les supprimant, on baserait la totalité des 40 % de contrôle continu sur les notes du bulletin scolaire (devoirs à la maison ou en classe, oraux, réalisés toute l'année). Cette suppression des anciennes E3C s'accompagnerait d'un cadre national strict pour la notation. Les établissements auraient ainsi des consignes communes en matière de fréquence et de modalités des devoirs, notamment plus d'oraux notés (en cohérence avec le grand oral de fin d'année). Une harmonisation qui aurait aussi pour but de gommer les disparités entre établissements, notamment publics et privés.

Deuxième proposition faite au ministre : redonner une dimension « examen » aux épreuves écrites finales (français en 1^{re}, spécialités et philo en terminale). Actuellement, ces disciplines sont à 10 % notées par contrôle continu, et 90 % lors des fameuses épreuves. La nouveauté serait de passer à une notation à 100 % en épreuve finale. L'idée est de donner encore plus d'enjeu aux matières phares, dont le lustre a été abîmé par les aménagements liés au Covid-19. Exemple cette année, où les spécialités ont été passées en contrôle continu, la philosophie devenue quasiment facultative et le français, bien facilité... Verdict le 28 juin, date prévue pour l'annonce des arbitrages ministériels.

